

# MODULE 7 COMPTABILITE

Amortissements

**CONCIERGERIE** 

**VERSION 1 - 19.10.21** 





#### **SOMMAIRE**

# MODULE 7 COMPTABILITE

- TVA
- Amortissements
- Compte courant d'associé





#### **Amortissements**

✓ L'amortissement représente la perte de valeur d'un bien due à l'usure du temps ou l'obsolescence. La dotation aux amortissements est la somme que représente cette perte de valeur. Elle est estimée pour chaque exercice jusqu'à la fin de la durée d'usage du bien. Pour l'entreprise un bien amorti ne peut être qu'un bien immobilisé dont la durée d'usage est fixée au-delà d'un an et dont la valeur d'acquisition est supérieure ou égale à 500 euros hors taxes. L'amortissement peut être linéaire ou dégressif. La dotation aux amortissements est déductible du résultat de l'entreprise.



# L'amortissement comptable

- ✓ L'amortissement concerne la perte de valeur d'un bien immobilisé, c'est-à-dire un bien qui appartient à l'entreprise (inscrit au bilan comptable). Il doit respecter plusieurs critères : avoir une durée d'usage supérieure à un an (la durée d'usage est définie par le Plan Comptable Général , selon la nature du bien amorti) comptabiliser une valeur supérieure ou égale à 500 euros hors taxes L'amortissement permet la répartition de la perte de valeur pour chaque exercice, tout le long de la durée d'usage du bien.
- ✓ Machines à laver, sèche linge, ordinateurs, véhicule, téléphone etc...



#### L'amortissement fiscal

✓ L'avantage est que la dotation aux amortissements apparaît en charge dans le compte de résultat de l'exercice concerné. La dotation est déductible du résultat imposable et vient baisser le montant de l'impôt à payer par l'entreprise. Cette dernière a intérêt à comptabiliser les amortissements.



# Durée d'usage

- ✓ les constructions sont amortissables entre 20 et 50 ans selon les constructions
- ✓ les agencements / aménagements sont amortissable entre 10 et 20 ans selon les biens immobiliers visés
- ✓ les installations techniques sont amortissables entre 5 à 10 ans selon les biens
- ✓ les matériels de transport sont amortissables sur 4 à 5 ans selon la nature du matériel concerné (matériel de transport, outillage, machines...)
- ✓ les matériels de bureau sont amortissables sur 5 à 10 ans (ordinateur, mobilier...) les matériels informatiques sont amortissables sur 3 ans
- ✓ les immobilisations incorporelles (frais d'établissements, frais de recherche, brevet et licences) sont amortissable sur 5 ans



#### **Comment calculer?**

- ✓ Une entreprise doit comptabiliser la dotation aux amortissements pour chaque bien immobilisé, à savoir le montant de la dépréciation de chaque bien pour chaque exercice.
- ✓ Elle tient un tableau qui montre les différentes dotations aux amortissements de l'exercice comptable. Le total est fiscalement déductible. Il intègre le compte de résultat et il influe sur les valeurs inscrites au bilan.

Dans ce contexte, il existe principalement deux types d'amortissements :

l'amortissement linéaire

✓ l'amortissement dégressif



# De l'amortissement à la valeur nette comptable

✓ La Valeur Nette Comptable (VNC) est la valeur brute d'acquisition d'un bien immobilisé, minorée de la dotation aux amortissements. Lorsque la VNC est égale à 0, le bien est entièrement amorti (à la fin de sa durée d'usage).





# **MERCI**



